

Réponse et plan d'action de la direction
Vérification du Processus de planification opérationnelle intégrée du Ministère
Mars 2012

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
<p>Recommandation 1</p> <p><i>Il est recommandé que le contrôleur ministériel élabore une politique de planification opérationnelle afin de définir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les rôles et les responsabilités; ▪ les échéanciers concernant l'approbation des plans des directions générales; ▪ les objectifs de rendement en appui des décisions sur les affectations et de réaffectations; ▪ les attentes concernant les transferts de budget; ▪ l'intégration des décisions prises lors du Jour du budget. 	<p>La direction souscrit la recommandation.</p> <p>La Direction générale du contrôleur ministériel (DGCM) élaborera une politique ministérielle sur la planification opérationnelle intégrée du Ministère (POIM) qui sera utilisée pour diriger le processus de planification de 2014-2015.</p> <p>La politique comprendra les exigences concernant : les rôles et les responsabilités, les échéanciers concernant l'approbation des plans des directions générales, les objectifs de rendement en appui des décisions sur les affectations et les réaffectations, les attentes concernant les transferts de budgets et l'intégration des décisions prises lors du Jour du budget.</p>	<p>Élaboration et approbation de la <i>Politique sur la planification opérationnelle intégrée du Ministère</i>.</p> <p>Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communications pour la politique de la POIM.</p> <p>Mise en œuvre de la politique sur la POIM pour le cycle de planification de 2014-2015.</p>	<p>30 septembre 2013</p> <p>30 septembre 2013</p> <p>30 septembre 2013</p>	<p>DGCM-Direction de la planification et des pratiques générales de gestion (DPPGG)</p>
<p>Recommandation 2</p> <p><i>Il est recommandé que le contrôleur ministériel, en collaboration avec les sous-ministres adjoints, intègre les stratégies d'atténuation des risques issues du Profil de risque ministériel dans les activités des plans opérationnels des</i></p>	<p>La direction souscrit à la recommandation.</p> <p>Pour le processus de planification de 2012-2013, la DGCM a mis davantage l'accent sur les lignes directrices de la planification sur l'assurance que les planificateurs des directions générales utiliseront le <i>Profil de risque ministériel</i> comme source pour les activités prévues qui informeront leurs plans opérationnels de 2012-2013. Le</p>	<p>Inclusion des éléments de risque mis à jour dans les lignes directrices de la planification.</p>	<p>Complété le 4 octobre 2011</p>	<p>DGCM-DPPGG</p>

Réponse et plan d'action de la direction
Vérification du Processus de planification opérationnelle intégrée du Ministère
Mars 2012

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
<i>directions générales et du Ministère.</i>	<i>Profil de risque ministériel</i> a été promu en tant qu'outil de planification et sera introduit à la fonction de remise en question habituelle qui est fournie par la DGCM dans le cadre du processus de planification.	L'intégration des stratégies d'atténuation du <i>Profil de risque ministériel</i> en tant qu'activités dans les plans opérationnels des directions générales et du Ministère pour 2012-2013.	31 mars 2012	
Recommandation 3 <i>Il est recommandé que le contrôleur ministériel inclue les revenus dans le Processus de planification opérationnelle intégrée du Ministère et dans les profils financiers des activités de programme du Plan opérationnel du Ministère.</i>	La direction souscrit à la recommandation. En effet, les revenus ont déjà été compris pour le Processus de planification opérationnelle intégrée de 2012-2013 et dans les profils financiers des activités de programme du <i>Plan opérationnel du Ministère</i> . Cette pratique sera mise en œuvre dans les années à venir.	Inclure les recettes dans le Processus de la POIM.	Complété le 4 octobre 2011	DGCM-Direction de la gestion des ressources ministérielles
		Inclure les revenus dans les profils financiers des activités de programmes du <i>Plan opérationnel du Ministère</i> .	31 mars 2012	
Recommandation 4 <i>Il est recommandé que le contrôleur ministériel améliore la précision et les capacités d'établissement des rapports du Système intégré de planification et de présentation de l'information sur le rendement.</i>	La direction souscrit à la recommandation. Conformément à l'approche de l'amélioration continue qui est utilisée pour la gestion du Processus de POIM, des options de production des rapports ont été fournies aux directions générales pour 2012-2013 afin de préparer des rapports de niveau sommaire et de niveau détaillé pour l'examen des sous-ministres adjoints. En outre, un outil du Jour du budget et les exigences et rapports en matière de la planification des investissements ont été incorporés dans le Système intégré de	Approbation et diffusion de la feuille de route pour la planification intégrée du Ministère.	30 juillet 2012	DGCM - DPPGG

Réponse et plan d'action de la direction
Vérification du Processus de planification opérationnelle intégrée du Ministère
Mars 2012

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
	<p>planification et de présentation de l'information sur le rendement.</p> <p>Des améliorations additionnelles seront déterminées dans un document de feuille de route qui présentera une « voie à suivre » pour une solution de planification intégrée du Ministère qui répondra aux besoins de la haute direction.</p>			
<p>Recommandation 5</p> <p><i>Il est recommandé que le contrôleur ministériel examine et mette à jour les lignes directrices afin :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>de réduire le nombre de documents;</i> ▪ <i>d'inclure des lignes directrices destinées aux directions générales des services internes afin de démontrer, dans leurs propres plans, comment ils appuieront les directions générales des programmes;</i> ▪ <i>d'inclure le minimum des critères principaux de planification normalisés;</i> ▪ <i>d'encourager l'utilisation de l'information de base sur les ressources existantes liées aux activités de planification.</i> 	<p>La direction souscrit à la recommandation.</p> <p>La DGCM, en consultation avec les intervenants, examinera les ressources de lignes directrices existantes sur la planification opérationnelle afin de compléter la politique ministérielle qui sera mise en œuvre pour le processus de planification de 2014-2015.</p> <p>Les lignes directrices examinées et rationalisées répondront aux exigences suivantes : la réduction du nombre de documents, les lignes directrices destinées aux directions générales des services internes afin qu'elles démontrent, dans leurs propres plans, comment elles appuieront les directions générales des programmes, le minimum des critères principaux de planification normalisés, et l'encouragement de l'utilisation de l'information de base sur les ressources existantes liées aux activités de</p>	<p>Révision et achèvement des lignes directrices complémentaires de la politique parallèlement à l'achèvement et l'approbation de la politique.</p> <p>Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communications pour les lignes directrices et la politique sur la POIM.</p> <p>Lignes directrices disponibles pour la mise en œuvre de la politique pour le cycle de planification de 2014-2015.</p>	<p>30 septembre 2013</p> <p>30 septembre 2013</p> <p>30 septembre 2013</p>	<p>DGCM-DPPGG</p>

Réponse et plan d'action de la direction
Vérification du Processus de planification opérationnelle intégrée du Ministère
Mars 2012

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
	planification.			